



Nous sommes heureux de vous informer que vos représentants **FGTA FO** ont signé les avenants week-end

⇒ **Grigny**

⇒ **Marseille Toulouse Clamart**

conformément à votre demande. Nous avons su faire respecter vos revendications et avons déposé notre signature sur les deux avenants, comme vous nous l'avez demandé.

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des avenants signés

avenant accord	avenant accord Grigny	avenant accord Marseille, Toulouse et Clamart	<u>Revendications</u> FGTA FO
durée avenant au contrat travail	1 ans	2 ans pour l'équipe NLPM	Grigny avenant au contrat de 1 ans
		1 ans pour l'équipe saisonnier	• Marseille avenant 2 ans pour l'équipe NLPM • Marseille, Toulous et Clamart avenant 1 ans équipe saisonnier/Production
Grigny - lundis engagés	10 lundis + 2 volontaires 10 lundis fixes au planning		Revu des 15 lundis de l'accord initial pour les limiter à 10 lundis fixe au planning
durée avenant accord	3 ans et entrera en vigueur le 1er janvier 2025		3 ans
Effectif équipe	La direction est rester sur l'effectif actuel		Demande d'un effectif supplémentaire pour chaque équipe afin de faire face aux remplacements des absences et des congés pour tous les sites.
Rémunération des salariés de fin de semaine intervenant ponctuellement en semaine	La majoration sera appliquée pour tous les motifs de retour, dont la formation		Majoration des heures de formation comme les autres motifs
règle de nombre de jour travaillés en semaine	3 jours /mois		5 jours /mois

FGTA FO resterons vigilants sur l'application de cet Accord pour qu'il soit respecté pour les années 2024 ,2025 et 2026.

Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires et si vous voulez un exemplaire de cet Accord.

Gardons le contact :

NOTRE MAIL : FGTAF0.COCACOLA@GMAIL.COM

NOTRE BLOG : FOCOCACOLA.FR

